

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE



Séance du 05 juillet 2018 à 20 heures 45 minutes
Mairie salle du Conseil

Présents :

M. BREVET Jean-Pierre, M. COINTY Daniel, Mme DUCROUX Michèle, M. GARNIER Gilles, Mme GONNARD-BOSDEVEIX Chrystelle, Mme KLEIN Brigitte, Mme OVISTE Marie-Claude, M. SIMMINI Richard, M. VIGNARD Daniel

Procuration(s) :

M. RIGAUDIE Jean-Marc donne pouvoir à Mme KLEIN Brigitte, Mme SEVE Corinne donne pouvoir à M. COINTY Daniel

Absent(s) :

Mme CHAUVOT Stéphanie,

Excusé(s) :

Mme BOURGEOIS-RIOU Caroline, M. PORTHE Guillaume

Secrétaire de séance : Mme GONNARD-BOSDEVEIX Chrystelle

Président de séance : M. VIGNARD Daniel

1 - Compte rendu de la dernière séance du Conseil :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Comptes rendus de réunions des structures intercommunales

- SMICTOM : M. Daniel Cointy rapporte les éléments essentiels des deux derniers conseils syndicaux :

Le 17 mai 2018 :

- Les statistiques de production de déchets pour 2017 sont données et comparées avec 2016 : 552 kg de déchets par habitants en 2016, 555 kg en 2017
- Renouvellement de la convention COREPILE (opération de récupération de piles)
- Modification du règlement des déchetteries : horaires, installation de caméras....
- Un budget de 350K€ est voté pour le recouvrement du site de l'ISDN de Misérieux.

Le 3 Juillet dernier :

- Projet de rénovation des fours du SYTRAI VAL de Villefranche : usine d'incinération des ordures ménagères, produisant entre autres de l'électricité et de l'eau chaude pour le chauffage urbain.
- Rénovation des fours du site REVAL : usine d'incinération de Villefranche, produisant du chauffage urbain.
- Concernant les points de collecte de tri de Savigneux, les bennes seront fermées 1 semaine avant l'installation des nouvelles bennes de modèle tulipe, 48 colonnes tulipes vont être installées dont Savigneux.
- 100 tonnes ordures ménagère, produisent 18 tonnes machefer stockés à Quincieux.
- Présentation du projet de rénovation de la déchetterie du Pardy, avec des solutions pour éviter aux usagers de soulever les gravats ou les déchets verts.
- L'exploitant va organiser une journée de collecte d'amiante

- SIEP : M. Jean Pierre BREVET rapporte les points examinés lors de l'assemblée générale :

- Examen du rapport annuel du délégataire (celui-ci est disponible pour les administrés auprès du syndicat)
- Examen du rapport du président.
- En termes de consommation d'eau, celle-ci augmente car le secteur augmente démographiquement, mais la consommation par habitant est en baisse.
- Délégation de service public : transfert de la Nantaise des eaux à la société Suez à compter du 30 juin 2018.
- Rapport relatif au point de captage prioritaire, la production agricole est raisonnée autour de ce point
- Intervention du président du secteur de Renon Chalaronne, pour expliquer une future fusion avec 7 syndicats de gestion de l'eau potable. (L'avis sera demandé aux communes prochainement)
- Prochaine Assemblée Générale à Lapeyrouse cet automne.
- Rapport sur un problème d'alimentation en eau ayant touché St Didier de Formans, Reyrieux, Massieux un fort goût de brûlé a été détecté dans l'eau. La cause a été trouvée, cela provenait d'une panne de compresseur ayant surchauffé.

- CCDSV : M. Richard SIMMINI rapporte les points examinés lors du Conseil Communautaire du 22 mai 2018 :

- Un point est fait sur différentes subventions obtenues de l'État, la Région, les départements de l'Ain et du Rhône, de l'Agence de l'Eau.
- Un marché public à procédure adaptée a été conclu pour une prestation de contrôle de la conformité des raccordements aux réseaux de collecte des eaux usées, pour 150k€ par ans.
- Action sociale : un nouveau Contrat enfance jeunesse (2018 – 2021) a été signé avec la CAF
- Modification des statuts du SCo'l Val de Saône Dombes.
- Un avis est donné sur des études d'impact de différentes Zone d'aménagement concerté correspondant aux écoquartiers de Trévoux et de Reyrieux.
- Assainissement - convention de servitude de tréfonds d'une conduite d'eaux usées sur Savigneux Route de Beauregard et une autre à Juis.
- Assainissement - Conventions de mandat de Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude diagnostic sur l'ensemble du système d'assainissement collectif sur Frans et Beauregard, pour la réalisation de plans des réseaux d'eaux pluviales sur la commune de Civrieux, pour la suppression d'une canalisation unitaire à Villeneuve.
- Enquête publique pour des expropriations pour la nouvelle station de St Didier de Formans.
- Tarifs concert et spectacles Holia.
- Changement du mode de calcul pour l'attribution de la subvention aux bibliothèques, 1€ par habitant (soit 1317 € pour Savigneux).
- Économie: convention entre la CCDSV et l'association VSDI qui est une plateforme d'initiative pour les petites entreprises.
- Finances : transfert de la compétence assainissement de la commune de Villeneuve vers la CCDSV avec transfert des résultats budgétaires afférents.
- Transfert du terrain de l'ancien siège de la CCPOD vers la Commune de Jassans-Riottier.

- Véloroute 50 – Convention entre la CCDSV et le Département de Haute Saône pour le projet Viasaône.
- Permis d'aménager pour le parking du collège de St Didier de Formans et pour l'aire de stationnement des bords de Saône à Parcieux.

La Taxe Locale sur la publicité et Enseignes n'a pas été présentée car blocage par une majorité de commune, dont Savigneux.

3 - Décisions du Maire en matière de commande publique - Juin 2018

Fournisseur	Désignation dépense	Montant
Lacroix Signalisation	Panneau interdit stationner + Plaques de rue	532, 03 €
Michaud Ets	Réparation chaudière école maternelle	1 457, 02 €
Lineax	Marquage au sol signalisation routière	1 819, 31 €
Calad'motoculture	Réparation tracteur Kubota	2 571, 19 €
Calad'motoculture	Réparation broyeur accotement	798, 29 €

4 – Compte rendu des décisions en matière d'autorisation du droit des sols (urbanisme) :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme déposés en mairie depuis le 1er juin 2018.

5 - Droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire rend compte des dossiers de Déclaration d'Intention d'Aliéner déposés en Mairie. Le droit de préemption n'a pas été exercé.

6 - Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ain pour la réalisation du Restaurant scolaire.

Le Maire rappelle à l'assemblée, que celle-ci a délibéré en mai 2016 pour valider le projet de construction d'un restaurant scolaire et l'autoriser à entreprendre toute démarche afin de solliciter des subventions dans le but de financer ce projet qui était alors évalué à environ 620 000 € TTC.

Un dossier a notamment été déposé auprès des services du Conseil Départemental, dans le cadre de la « Dotation Territoriale 2017 ».

Par courrier en date du 08 février 2018 les services du Conseil Départemental ont accusé réception de notre dossier de demande de subvention, une délibération spécifique a été demandée.

La présente délibération précisant les éléments suivants :

- Evaluation du montant de l'opération au moment de la demande de subvention : 578 000 € HT de travaux et 52 000 € HT de maîtrise d'œuvre et prestations d'ingénierie diverses,
- Soutien attendu du département : 94 500 €,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 opération : 235,

A ce jour l'opération de construction du restaurant scolaire présente un budget ajusté tel que suit :

- Coût total de l'opération : 756 088, 33 €
- Subventions attendues :
 - o Etat – DETR : 80 000 €
 - o Région : 67 665 €
 - o Réserve parlementaire : 8 000 €
 - o Département : 94 500 €

- o Remboursement FCTVA (N°2) : 123 998, 49 €
- Autofinancement : 381 924, 84 €

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de délibérer afin d'acter ce projet, et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de soutien financier pour ce dossier, auprès du Conseil Départemental, pour un montant de 94 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention de 94 500 € auprès du Conseil Départemental.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Convention de création d'un groupement d'achats pour les systèmes d'impression (achats, loyers et maintenance)

Le Maire rappelle que pour parvenir à maîtriser au mieux les dépenses publiques et à rationaliser la commande publique, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et ses communes membres ont décidé de mutualiser l'achat en commun de fournitures et de services, en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015. Cette démarche correspond à l'axe 1 du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes et de ses communes membres approuvé le 13 juin 2016.

Le Maire rappelle aussi au Conseil que la CCDSV et les communes de Reyrieux, Savigneux, Miséricieux, Fareins, Ambérieux en Dombes, Saint Bernard, Parcieux, Trévoux Massieux et Toussieux avaient déjà constitué le 12 décembre 2016 un groupement de commandes comprenant 3 segments :

- Les fournitures de bureaux comprenant les petites fournitures, les consommables informatiques et le papier ;
- Les produits d'hygiène hors produits d'entretien ;
- Les systèmes d'impression.

Il est proposé de modifier ce groupement de commandes initial en extrayant le segment "systèmes d'impressions " afin de tenir compte des modifications substantielles du besoin, apportées par un audit auprès des 19 communes. Il est également proposé de constituer un nouveau groupement d'achats spécifique "systèmes d'impressions : achats, loyers et maintenance " qui permettra de traiter le besoin sur la base de données réactualisées. La Commune de Savigneux peut donc y adhérer par la signature d'une convention de groupement d'achats.

La convention a donc pour objet de créer ce groupement d'achats pour satisfaire le besoin suivant :

- Les systèmes d'impressions : achats, loyers et maintenance.

La présente convention définit notamment la composition du groupement, les conditions d'adhésion et de sortie, la désignation du coordonnateur (CCDSV), les obligations des membres. Elle désigne la commission d'appel d'offres chargée de l'attribution des marchés passés par le groupement (CAO de la CCDSV) et détermine le montant de la participation financière de chaque membre pour l'indemnisation du coordonnateur (100 € par membre).

La Commune de Savigneux intègre ce groupement dès sa création mais bénéficiera des prestations proposées à partir de 2021, lorsque ses contrats de location de photocopieurs multifonction, seront arrivés à échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de constitution d'un groupement de commande dit « d'intégration partielle » pour l'achat suivant : les systèmes d'impressions : achats, loyers et maintenance ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement ;

- **AUTORISE** le Président de la CCDSV à signer, pour le compte de la Commune de Savigneux, les contrats passés sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découleront ;
- **AUTORISE** le Maire à signer, l'ensemble des actes administratifs et financiers qui découleront des contrats passés sur le fondement de cette convention,
- **DIT** que les crédits résultant de l'exécution des contrats passés dans le cadre de ladite convention seront prévus aux budgets de la Commune de Savigneux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires.

Considérant que la collectivité de Savigneux souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que la télétransmission des actes budgétaires implique :

- le scellement du flux dans TotEM avant la télétransmission et le respect du format XML,
- la télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires afférents à un exercice à partir du premier document télétransmis,
- la complétude des actes budgétaires transmis,
- l'envoi concomitant, via Actes Réglementaires, de la délibération de l'organe délibérant et de la dernière page du document budgétaire signée par les membres de l'organe délibérant,

DÉCIDE de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité,

CONFIRME l'utilisation de la plateforme de télétransmission DOCAPOST FAST proposée par l'opérateur DOCAPOST, par l'intermédiaire du Centre de Gestion de l'Ain.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Convention d'adhésion à une nouvelle plateforme de dématérialisation

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation. La commune de Savigneux a déjà conventionné dans ce cadre précis avec le Centre de Gestion de l'Ain

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain

La commune de Savigneux a signé une convention avec la Préfecture en 2011 pour la télétransmission des actes administratifs, puis avec le Centre de Gestion de l'Ain afin d'adhérer à une plateforme gérée par l'association ADULACT. Le Centre de Gestion de l'Ain a informé les Communes adhérentes à ce service,

qu'un nouveau prestataire a été sélectionné. Une nouvelle convention va donc être signée avec ce nouveau prestataire : DOCAPOST.

Monsieur le Maire, donne lecture au conseil municipal, du projet de convention du CDG01.

Le Conseil Municipal; sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré : décide d'approuver la convention et toutes pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs et d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexé à la présente délibération,

VOFE : Adoptée à l'unanimité

10 - Travaux en cours :

M. Gilles Garnier : expose la situation quant aux travaux de voirie en cours :

- Les enrobés sont terminés, Chemin de Chavcs par suite des travaux de rénovation des réseaux d'eau,
- Concernant l'entretien des voiries communales, des devis pour la fourniture de « PATA » ont été demandés, les propositions reçues sont les suivantes : société SOCAFL à 1020 € HT a tonne et Eiffage à 1500 € HT la tonne. Le Conseil municipal choisit à l'unanimité la proposition de la société SOCAFL.
- Concernant les travaux de création d'un cheminement piéton entre l'école et le lotissement Harmonie, d'un trottoir le long du parking de l'école et l'aménagement de l'esplanade entourant le city stade, des devis ont été proposés mais ils présentaient des écarts de surface. Une comparaison été réalisée en ramenant le prix au m², des solutions différentes de traitements des eaux de ruissellement ont été proposées, par les entreprises candidates (SOCAFL, Eiffage TP, Guillermin TP). La meilleure solution technique est proposée par Eiffage à 34k€. Cette dernière est retenue à l'unanimité par le Conseil Municipal.
- Le SIEA est relancé pour les devis d'éclairage public.

M. Daniel Cointy rend compte de l'évolution des travaux dans les différents bâtiments :

- Hôtel Carpe Diem, les fenêtres en façade côté route de la Dombes sont changées.
- Les petits jeux sont en cours d'installation par les services municipaux.
- Le remplacement du portail des ateliers sera réalisé la semaine 28.
- L'installation du panneau d'information électronique accuse un peu de retard dû à un problème d'approvisionnement.
- Construction du nouveau restaurant scolaire : suite à un problème de coordination entre les différents corps de métiers, le chantier a pris quelques semaines de retard.

M. le Maire rapporte que des familles du secteur des Breilles réclament un arrêt de bus supplémentaire mais cette demande a recueilli un avis défavorable de la part du Conseil Départemental, de la CCDSV et de M. le Maire pour des raisons de sécurité.

11 - Questions diverses :

Eclairage public : une étude est présentée concernant l'extinction de l'éclairage public. En fonction du nombre d'heures d'extinction choisi, le retour sur investissement peut se faire en une année. Sur le principe la majorité du Conseil est favorable à l'extinction des lumières de 23h à 5h. La commission voirie et travaux va se réunir pour étudier le zonage.

Festivités de l'été : le CAS organise les manifestations du 14 juillet avec un concours de pétanque, un circuit pédestre, une initiation au tir à l'arc, tombola et un repas. Le feu d'artifice est offert par la municipalité.

Attention danger ! En début de soirée deux adolescents ont été vus sur le toit de la salle polyvalente !

Prochain Conseil le 6 septembre 2018

La séance est levée à 23h00.

Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,
Daniel VIGNARD

